



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## Haïti et République dominicaine

Question écrite n° 41555

### Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le drame des inondations d'Haïti et de la République dominicaine. En effet, suite aux pluies torrentielles et aux graves inondations qui ont atteint l'île d'Haïti et la République dominicaine en causant plusieurs centaines de victimes, il s'est rendu sur place pour mesurer l'ampleur du désastre et les besoins d'aide humanitaire. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les actions de secours qu'il compte apporter pour éviter, avec les pays concernés et les nations déjà sur place, un désastre humanitaire sur Haïti et la République dominicaine.

### Texte de la réponse

Les inondations provoquées par les fortes intempéries qui ont touché Haïti et la République dominicaine au mois de mai dernier ont fait des centaines de victimes et de personnes déplacées dans les régions frontalières. Dès l'annonce de la catastrophe, le ministre des affaires étrangères a adressé aux deux États des messages de sympathie et, après contact avec les ambassades sur place, des aides, tant financières que matérielles, ont été mises en place. Elles ont permis à nos représentations diplomatiques et consulaires et à nos stationnés dans les départements français d'outre-mer d'apporter, avec l'aide de la composante française de la force intérimaire multinationale présente en Haïti, dont la mission allait prendre fin au mois de juin, une contribution appréciée, tant par la population sinistrée que par les autorités haïtiennes du gouvernement de transition. Les composantes, civile et militaire, de nos forces présentes en Haïti ont participé avec les militaires américains et le personnel des Nations unies aux missions de repérage et d'évaluation dans le département du sud-est dès le 26 mai. Le ministre, qui venait d'effectuer le 15 mai en Haïti la première visite officielle d'un ministre français des affaires étrangères, s'y est rendu de nouveau le 28 mai afin de prendre la mesure de la situation dans les zones affectées par la catastrophe, dans la région de Mapou et dans celle de Jimani, de part et d'autre de la frontière, et d'exprimer notre solidarité. Il a été délégué en Haïti une aide d'urgence de 30 000 euros pour parer aux besoins les plus pressants évalués par les organismes des Nations unies et la Croix rouge haïtienne avec le concours de la force intérimaire multinationale. Notre contingent a, de façon décisive, participé à la distribution des secours notamment dans les zones où les communications par voie terrestre ont été interrompues durant plusieurs jours. En République dominicaine, une aide de 15 000 euros destinée à l'achat en coordination avec l'ambassade d'Allemagne de 5 000 rations alimentaires fournies par la fondation Carrefour sur place, a été complétée, à la demande de l'ambassade de France à Saint-Domingue et de la délégation à l'action humanitaire du ministère des affaires étrangères, par la mise à disposition et le transport de tentes par les forces armées françaises pour un montant de 100 000 euros. Ces contributions avaient pour objectif de satisfaire aux besoins de l'urgence directement liés à la catastrophe, définis en accord avec les autorités des deux pays affectés, Haïti et la République dominicaine, et les organismes participant aux secours. Ainsi, il n'a pas été nécessaire de puiser sur nos stocks prépositionnés dans les départements français d'Amérique, l'essentiel des besoins étant couverts par la communauté internationale, mais la France s'est tenue prête à ajuster son effort en tant que de besoin. En France, un groupe opérationnel élargi, comprenant des représentants de l'administration, des ONG, des collectivités territoriales et des entreprises, a été réuni dès le mercredi 26 mai : le représentant des

collectivités territoriales s'est engagé à activer au plus vite son réseau pour la collecte de fonds (3 villes ayant des partenariats en Haïti) ; trois ONG françaises ont pris activement part aux secours sous l'égide d'OCHA, l'Office pour la coordination des affaires humanitaires des Nations unies : « Médecins du monde » et « Médecins sans frontière » dont les équipes de Port-au-Prince ont été engagées sur les lieux du sinistre et « Télécoms sans frontière » intervenant depuis sa base de Managua. La France a également été présente auprès des victimes par l'intermédiaire des institutions spécialisées ou des programmes internationaux auxquelles elle contribue comme le programme ECHO de l'Union européenne qui a mobilisé 2 millions d'euros en faveur des deux pays.

## Données clés

**Auteur :** [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41555

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 juin 2004, page 4348

**Réponse publiée le :** 21 décembre 2004, page 10213